

La Lettre d'Echanges



Bulletin d'information et de communication de la commune de Basse-Ham

Numéro 228 - Juin 2019

**Fête de l'Eau 2019 :
un beau succès populaire !**



INAUGURATION DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE



Débutés en janvier dernier les travaux d'aménagement de la place située devant la mairie sont à présent achevés. Entourée des trois allégories de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité, la statue représentant la République a pris place sur son piédestal au centre de la fontaine. Dans la continuité du projet, le Conseil Municipal a décidé de donner officiellement à cette place le nom prédestiné de « Place de la République ».

Aussi est-ce avec beaucoup de plaisir et d'émotion, que nous vous invitons très cordialement à son inauguration qui aura lieu :

LE SAMEDI 6 JUILLET À 10H

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la manifestation.

En présence de : Thierry BONNET, Sous-Préfet de Thionville, Isabelle RAUCH, Députée de la Moselle, Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle, Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est et Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, ancien Député.



Subventions aux associations

Le Conseil Municipal a fixé le montant des subventions de fonctionnement allouées aux associations locales pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS LOCALES	SUBVENTIONS 2019
ASSOCIATION LOISIRS ET PLEIN AIR (A.L.P.A)	632 €
ASSOCIATION MOSELLE D'AIDE AUX ACCIDENTÉS DE LA ROUTE (A.M.A.R)	500 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	814 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	3 837 €
AMICALE SPORTIVE BASSE-HAM	10 487 €
ASSOCIATION SPORTIVE DES VÉTÉRANS	500 €
ATELIER PATCHWORK ET DÉCO	500 €
BADMINTON CLUB BASSE-HAM	7 410 €
CAP 250	2 102 €
CHANT HAMOIS	1 385 €
COMITÉ D'ANIMATION HAMOIS (CAH)	2 223 €
DONNEURS DE SANG	705 €
ÉVASION PORCELAINE	500 €
GYM CLUB	4 861 €
JUDO-CLUB	7 112 €
LA YOLE HAMOISE	1 608 €
LE PÊCHEUR ET LA NATURE	500 €
LES ALIZÉS	500 €
LES ÉQUIDÉS HAMOIS	8 145 €
LES JOUEURS DU FORT	505 €
LES SABOTS HAMOIS	500 €
ORCHESTRE D'HARMONIE	1 527 €
PERMACULTURE 3 FRONTIÈRES	500 €
PÉTANQUE CLUB HAMOIS	500 €
SYNDICAT DES ARBORICULTEURS	530 €
TAROT CLUB BASSE-HAM 57	500 €
TENNIS CLUB BASSE-HAM	9 184 €

Le Conseil Municipal a également attribué une subvention de 80€ aux associations suivantes, implantées dans notre bassin d'emploi et œuvrant dans le domaine caritatif, humanitaire et de la santé : La Croix Bleue, La Pédiatrie enchantée, l'APEDA (Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs), le Comité d'entente Départemental des Associations des Aveugles de la Moselle.

Des subventions exceptionnelles sont accordées à hauteur de :

-750 € au Judo Club pour l'achat de 50 tatamis d'occasion. Cette somme représente 50% du montant de l'achat

-1310 € au Club de Badminton pour l'acquisition de matériel vidéo, d'une imprimante, de matériel de motricité, d'une machine à corder, de filets de compétition et de raquettes juniors. Le Conseil Départemental leur a également apporté un soutien financier dans la même proportion soit 40% de la dépense.

Syndicat Mixte de Production d'Eau Fensch-Lorraine

Après avoir pris connaissance de son contenu et reçu les explications afférentes, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Fensch Lorraine.

Ce rapport complet peut être consulté sur notre site dans la rubrique COMMUNE > SFL

Forêt communale et service public forestier

La forêt communale de Basse-Ham est gérée par l'Office National des Forêts, dont l'action est conduite par un document de gestion. Ce document est élaboré après une étude de terrain adaptée aux enjeux de la forêt. Il expose l'état des lieux, définit les objectifs à long terme et établit un programme d'actions sur 20 ans. Il est conçu en étroite collaboration avec le propriétaire, la commune, qui doit donner son accord. Il est également approuvé par le préfet de Région et constitue une garantie de gestion durable de la forêt.

Le Conseil Municipal a ainsi approuvé le programme d'aménagement de la forêt communale pour la période 2020-2039 et a autorisé le Maire à signer le document afférent. *Il est consultable sur notre site dans la rubrique Commune > Forêt Communale.*

Toutefois, inquiet de la remise en cause du service public de l'Office National des Forêts (ONF), le Conseil Municipal a souhaité réaffirmer son attachement à ce service en adoptant la motion suivante :

« Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières de l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF

c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le Conseil Municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt de la suppression de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures. »

Motion de soutien en faveur de la population retraitée.

Les élus soutiennent la population retraitée et dans ce cadre la motion suivante a été adoptée à l'unanimité :

« Nous, élus de la commune de BASSE-HAM, dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- * la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- * la hausse de 25 % du montant de la contribution sociale généralisée pour des millions de retraités.

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité. Nous demandons la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

Fête de l'Eau 2019 : le soleil et le public étaient au rendez-vous!



Retour en images sur cette 24ème édition qui a attiré plus de 3000 visiteurs au long de ces 2 journées. Une belle satisfaction pour les organisateurs, la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville, le Comité d'Animation Hamois et la commune de Basse-Ham. Un immense merci à tous les bénévoles qui ont œuvré afin que notre Fête de l'Eau soit plus belle d'année en année ! Rendez-vous l'an prochain pour la 25ème édition !



Vie Communale



Animations du Mahana Club



Dragon Boat des «Dames de Coeur»



Ateliers créatifs, legos et ateliers découverte sur le thème de l'eau



Sports nautiques sur la Moselle





Jet Ski sur la Moselle



Spectacle « Les Championnats du Monde de l'Aquatisme »



Stands de glaces, de granités et pêche aux canards

Vie Communale



Spectacle « Les Championnats du Monde de l'Aquatisme »



Croisière sur la Moselle



Bal populaire animé par l'orchestre Anton Roman



La Journée de citoyenneté et de la nature !



Le samedi 15 juin dernier, la commune et la commission des affaires rurales, en collaboration avec l'association de marche «Les Sabots Hamois», ont organisé une journée citoyenneté et nature avec au programme le ramassage des déchets sauvages sur le ban communal. La vingtaine de participants a parcouru le village sous le soleil et la bonne humeur. Environ 200kg de déchets ont été ramassés. La matinée a aussi été l'occasion pour les pêcheurs d'entamer la remise en état

des abords de l'étang dit «des Millionnaires». A l'issue de la matinée, tous se sont retrouvés autour d'un appétissant pique-nique. Merci à tous les participants et à l'association «Les Sabots Hamois» qui s'est investie, à nos côtés, dans l'organisation de cette action.

Rendez-vous le samedi 21 septembre prochain pour la Clean Up day, une action mondiale de lutte contre les déchets sauvages !



Bien vivre ensemble à Basse-Ham !



Dans notre Lettre d'Echanges précédente, nous avons attiré votre attention sur les nuisances occasionnées par les bruits de voisinage liés au comportement et portant atteinte à la tranquillité publique. Afin de compléter votre information, nous souhaitons vous apporter la précision suivante concernant les travaux de bricolage et de jardinage. En effet, ces travaux, **réalisés par des particuliers** à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00
- les samedis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 9h30 à 12h00

A noter l'interdiction de tous ces travaux durant la pause méridienne.

L'Arrêté Municipal du 28 mai 2019, qui modifie et complète l'arrêté du 13 septembre 2001, peut être consulté dans son intégralité sur notre site dans la rubrique *Pratique* > *Règle de Bon Voisinage*.



Par ailleurs, des cas d'empoisonnement de chats nous ont été à nouveau signalés. **Des substances toxiques** pourraient donc se trouver dans votre environnement proche et nous vous demandons d'être prudents. **Prévenez vos enfants** qui jouent à l'extérieur afin qu'ils ne ramassent rien et surveillez les plus petits pour qu'ils ne portent aucun élément ramassé au sol à leur bouche.

Il est rappelé que l'article 521-1 du code pénal « réprime tous les actes de cruauté ou sévices graves envers les animaux domestiques. Sa violation est punie de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. »

Nous sommes persuadés que ces exactions ne sont le fait que d'une infime minorité de personnes, et savons pouvoir compter sur l'esprit citoyen de tous les Hamois, que nous remercions de leur compréhension et de leur collaboration.

Les battues dans la forêt communale

Vous trouverez ci-dessous les dates des différentes battues organisées sur le territoire de la commune. Vous pouvez également les consulter sur le site internet www.basse-ham.fr (rubrique *Pratique > Chasse et Pêche*).



Carte de répartition des lots sur la commune :

Chasse communale - lot 1

Battues organisées :

- ° Samedi 6 décembre 2019
- ° Jeudi 12 décembre 2019
- ° Vendredi 20 décembre 2019
- ° Vendredi 27 décembre 2019
- ° Lundi 30 décembre 2019

Chasse communale - lot 2

Battues organisées :

- ° Samedi 19 octobre 2019
- ° Samedi 2 novembre 2019
- ° Samedi 23 novembre 2019
- ° Samedi 7 décembre 2019
- ° Samedi 28 décembre 2019
- ° Samedi 11 janvier 2020
- ° Samedi 25 janvier 2020

Infos Agglo



Le Pass Déchet' : Obligatoire !

Depuis le 1er août 2018, un Pass Déchet' est délivré aux habitants de Basse-Ham qui en font la demande.

Pour obtenir un Pass Déchet', il suffit de contacter le Service Environnement de la Communauté d'Agglomération, par téléphone uniquement, au 03 82 52 65 26 (puis taper 1). Aucun justificatif ne vous sera demandé. Le Pass déchet est envoyé directement à votre domicile.

Ce Pass Déchet' permet:

- ° de retirer les sacs de tri sélectif en mairie
- ° de demander le remplacement ou la réparation de contenants à déchets auprès de la Communauté d'Agglomération.
- ° d'accéder aux déchetteries suivantes : nouvelle déchetterie intercommunale de Yutz (à compter de septembre 2019), Thionville -Veymerange; ZAC Metzange-Buchel; Thionville -Basses-Terres (24 rue des Corporations), Havange (Chemin de Bure).

Rappel : La déchetterie de Koenigsmaker ne sera plus accessible aux Hamois à compter de la mise en service de la déchetterie intercommunale de Yutz.



Durant les mois de Juillet et Août, la mairie sera fermée au public les samedis matins : seule l'agence postale vous accueillera de 9h00 à 12h00.

Durant les autres jours de la semaine, les horaires sont inchangés.

Agenda



VENDREDI 28 JUIN
CONCERT ET FÊTE DE LA MUSIQUE
par l'Orchestre d'Harmonie de Basse-Ham
au Groupe Scolaire Jean Monnet



SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUIN
TOURNOI DE FIN D'ANNÉE DU BADMINTON CLUB
au Gymnase Marcel Hitz



SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUIN
CRITERIUM DE VOILE DU CAP 250
à la Base Nautique



SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUIN
JAZZ'POTE
à Nautic'Ham



SAMEDI 6 JUILLET
INAUGURATION DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
à 10h00



MERCREDI 10 JUILLET
COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS
à déposer en bordure de trottoir la veille au soir



VENDREDI 19 JUILLET
FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE
Défilé aux lampions, spectacles d'enfants, restauration,
bal et feu d'artifice.

